

Mardi 18 octobre 2011

Le Tribunal condamne le PLU Doucet : retour à des constructions harmonieuses

Philippe Doucet et son équipe ont été désavoué par le Tribunal. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qu'ils avaient voulu modifier sans concertation pour imposer le bétonnage d'Argenteuil a été annulé.

Le recours déposé par Georges MOTHRON au nom de l'opposition municipale a été accepté par le Tribunal administratif.

C'est donc le PLU voté par l'équipe municipale conduite par Georges Mothron qui va s'appliquer pour tous les permis délivrés maintenant.

Cette décision va permettre de reprendre les constructions et le développement harmonieux de notre ville. Le PLU "Mothron" permettait d'accorder plusieurs centaines de permis par an, et de varier l'habitat local (pavillons HLM, petits immeubles..).

On peut penser que M. Doucet ne va pas tarder à clamer que la ville va connaître un frein à son développement immobilier. En réalité, c'est le massacre organisé de nos quartiers et de notre environnement qui va s'arrêter.

Rappelons que M. Doucet a tenté jusqu'au bout de cacher cette éventualité d'un PLU annulé, puisqu'il n'en a pas soufflé mot lors de son Forum Urbain organisé la semaine dernière... C'est sans doute ce qu'il appelle la transparence !

Share Plus
Email
Lien
Imprimer

Publié dans : [argenteuil](#) Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)

Partager l'article : Le Tribunal condamne le P
Philippe Doucet et son équipe ont été désavoué par le Tribunal. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qu'ils avaient voulu...

Share